

# OBJECTIF RELANCE

# SOLUCCIO

Un service



CCI NICE CÔTE D'AZUR

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Session n° \_\_\_\_\_ *ne pas remplir*

Toutes les informations recueillies sur ce bulletin sont nécessaires pour prendre en compte l'inscription

### PARTICIPANT (S) À LA FORMATION

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_

Tél: \_\_\_\_\_ e-mail: \_\_\_\_\_

### ENTREPRISE CONTRACTANTE

Raisonsociale: \_\_\_\_\_

SIRET: \_\_\_\_\_ Effectif: \_\_\_\_\_

Activité: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Codepostal: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Mobile: \_\_\_\_\_

Responsable de la Formation: \_\_\_\_\_

### ORGANISME À FACTURER

Entreprise contractante :

Contact : \_\_\_\_\_

Modalités de paiement :      Totalité      1<sup>er</sup> versement : \_\_\_\_\_ €      Chèque n° \_\_\_\_\_

### OU

Financier (OPCO, FAF, autre)

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Nom du contact : \_\_\_\_\_

N° dossier: \_\_\_\_\_

La demande de financement doit être effectuée par vos soins, préalablement à l'inscription.

Pour plus d'informations sur le programme et son financement,  
bénéficiez d'une assistance gratuite : Tél : 04 93 13 75 73 - [sofia.OUESLATI@cote-azur.cci.fr](mailto:sofia.OUESLATI@cote-azur.cci.fr)

## PROGRAMME SOLUCCIO SÉLECTIONNÉ

Levier(s)/module(s) de développement au choix	Séance 1 individuelle durée : 1h par levier choisi	Séance 2 collective durée : 7h par levier choisi 9h00-12h30 et 13h30-17h00	Séances 3, 4, 5 et plus	
			Séances individuelles durée : 4h30, 6h ou 9h (nombre de leviers choisis)	Séances collectives durée : 3h30 par levier choisi
Gérez votre trésorerie en anticipant les risques	Analyse et adaptation du contenu aux besoins et pratiques de gestion actuelles	<b>A.</b> Maîtrisez la rentabilité et l'analyse des documents comptables <b>B.</b> Élaborez votre plan de trésorerie et votre tableau de bord de gestion pour mieux anticiper les risques	Mise en œuvre et aide au pilotage de votre plan de trésorerie et suivi de vos principaux indicateurs	Échanges de pratiques et approfondissement des notions clés en analyse financière
Accédez au financement pour vous développer	Analyse et adaptation du contenu aux besoins et axes de financement potentiels	<b>A.</b> Repérez les projets finançables et argumenter un projet <b>B.</b> Élaborez votre présentation du projet à un financeur	Aide au montage d'un projet et choix du financement adapté à l'entreprise	Échanges de pratiques et approfondissement des notions clés en financement
Repensez votre offre pour mieux rebondir	Analyse et adaptation du contenu aux besoins et enjeux stratégiques	<b>A.</b> Élaborez votre modèle économique et intégrez les attentes clients <b>B.</b> Agir sur les éléments de l'offre	Aide à l'évolution de l'offre et du positionnement	Échanges de pratiques et approfondissement des notions clés en analyse stratégique
Augmentez votre CA grâce à une prospection commerciale ciblée	Analyse et adaptation aux besoins et priorités commerciales	<b>A.</b> Augmentez votre CA par une prospection ciblée et efficace <b>B.</b> Pilotez plus efficacement votre prospection commerciale	Aide au pilotage du plan de prospection et réajustements	Échanges de pratiques et approfondissement des notions clés en prospection
Ne manquez aucune opportunité avec la veille	Analyse et adaptation aux besoins et pratiques de veille actuelles	<b>A.</b> Appréhendez le cycle et la stratégie de veille <b>B.</b> Établissez votre toile de veille et sélectionnez les bons outils	Aide au paramétrage de votre veille et à l'analyse des opportunités	Échanges de pratiques et approfondissement des notions clés en veille
Recrutez et engagez vos salariés pour franchir un cap	Analyse et adaptation du contenu aux besoins et pratiques RH	<b>A.</b> Savoir recruter et engager avec succès <b>B.</b> Actionner les leviers du recrutement et/ou de l'engagement	Aide au recrutement et/ou à l'engagement de(s) salarié(s)	Échanges de pratiques et approfondissement des notions clés en RH

### Lieu :

Les sites de la CCI Nice Côte d'Azur sont accessibles aux PMR et/ou un accueil personnalisé des PMR est possible sur demande. Pour une prise en charge des situations de handicap, merci de nous consulter afin que le référent handicap se mette en relation avec vous. Les séances individuelles peuvent avoir lieu au sein de l'entreprise.

### Évaluation en fin de formation :

Évaluation du transfert des acquis en situation de travail et du niveau de maîtrise des outils élaborés et leur usage dans l'entreprise.

### Sanction :

À l'issue de la formation le participant reçoit une attestation individuelle de fin de formation ainsi qu'un certificat de réalisation.

**J'ai pris bonne note que le coût total de la Formation « SOLUCCIO, objectif relance » à la charge de l'entreprise sera de, suivant la formule choisie :**

	Les formules	Programme	Durée totale sur 6 mois maximum	Tarifs	
				HT	TTC
	<b>Lancement</b>	1 levier de développement au choix	16h soit 2,3 jours non consécutifs	800€	960€
	<b>Décollage</b>	2 leviers de développement au choix	29h00 soit 4,2 jours non consécutifs	1 450€	1 740€
	<b>Propulsion</b>	3 leviers de développement au choix	44h00 soit 6,3 jours non consécutifs	2 175€	2 610€

\*Au-delà de 3 axes de développement, devis sur demande.

- **Je m'engage à procéder au règlement à l'issue du programme, sur présentation de la facture de la CCI Nice Côte d'Azur (si aucun financement n'a été mobilisé).**

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et des conditions générales de vente annexées au bulletin d'inscription

Je confirme la demande d'inscription à SOLUCCIO, objectif relance.

**IMPORTANT**

**Nous vous rappelons que seules les demandes d'inscription accompagnées du premier versement seront prises en considération.**

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signature obligatoire précédée de la mention  
« lu et approuvé, bon pour accord »

Cachet de la Société



**CCI Nice Côte d'Azur – Sofia OUESLATI  
Direction Appui aux Entreprises et Territoires  
20 bd Carabacel - CS 11259 - 06005 NICE CEDEX 1**

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

### **INSCRIPTION**

Un nombre minimum (2) et maximum (10) de participants est défini pour chaque séquence de formation.

Les demandes d'inscription pour une séquence cessent d'être retenues lorsque le quota est atteint.

L'inscription à l'action de formation est prise en compte à réception par courrier ou pièce attachée à un courriel, avant le début de la formation :

- du bulletin d'inscription dûment complété et signé qui aura été retourné,
- accompagné de la convention de formation (formation continue, prise en charge) dûment complétée et signée entre la CCI Nice Côte d'Azur et l'Entreprise contractante,
- et de son règlement (total ou partiel).

En cas de règlement de l'inscription par un opérateur (OPCO ou FAF), la convention est à transmettre sans attendre à ce dernier en même temps que la demande de prise en charge. L'accord de prise en charge de l'opérateur ou fonds d'assurance doit être retourné à la CCI Nice Côte d'Azur.

### **CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION**

L'inscription définitive donne lieu à un email de confirmation qui est adressée dès lors que le seuil minimum est atteint.

### **REPORT OU ANNULATION**

La CCI Nice Côte d'Azur se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation pour laquelle un nombre insuffisant de participants aura été inscrit. Dans ce cas, elle procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription éventuellement reçus.

Toute demande de report formulée par un participant, avant le début de la session, se fera selon les places disponibles. Elle devra, pour être valable et intervenir sans frais, être effectuée par écrit (e-mail, courrier), dans un délai minimum de 30 jours calendaires avant la date.

En cas d'annulation par un participant de son inscription, l'annulation devra être faite par courrier recommandé avec avis de réception envoyé à l'adresse indiquée sous le bulletin d'inscription. La date prise en compte pour le remboursement sera celle de la réception du courrier par les services de la CCI Nice Côte d'Azur et donnera lieu à application des modalités financières suivantes :

- Annulation plus de 30 jours calendaires avant le début de la formation : remboursement de la totalité des sommes éventuellement versées.
- Annulation entre 7 et 30 jours calendaires avant la formation : la CCI Nice Côte d'Azur se réserve le droit de facturer le 1er versement de 50% à titre de dédit.
- Annulation moins d'une semaine calendaire avant la formation. La CCI Nice Côte d'Azur se réserve le droit de facturer jusqu'à 100% du prix à titre de dédit.

### **CONTENUS**

Tous les moyens seront mis en œuvre pour que les formations soient organisées par les meilleurs intervenants.

Les informations communiquées lors des formations ont fait l'objet de nombreuses vérifications de notre part, mais des modifications peuvent être rendues nécessaires. La responsabilité de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur ne pourra en aucun cas être recherchée du fait des dommages de toute nature, qu'ils soient directs ou indirects résultant, notamment, des décisions susceptibles d'être prises sur la base de ces informations. Les informations recueillies sous ce bulletin d'inscription sont nécessaires pour le traitement de l'inscription à la formation à préciser La CCI Nice Côte d'Azur (20 bd. Carabacel – CS 11259 – 06005 NICE CEDEX 1, représentée par son Président) est responsable de ce traitement de données. Ces informations ne feront l'objet de communications extérieures que pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires. Ces informations sont conservées pendant dix ans pour répondre à la législation relative au contrôle de la formation continue.

Conformément à loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen sur la protection des données (2016/679) du 27 avril 2016, les personnes dont les données sont recueillies disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données les concernant, de limitation, d'opposition au traitement et d'organisation du sort des données post-mortem. L'ensemble de ces droits peut être exercé à l'adresse électronique ou postale suivante :

**CCI Nice Côte d'Azur- Direction Appui aux Entreprises et Territoires**

20, bd Carabacel - CS 11259 - 06005 NICE CEDEX 1 - Tél : 0 800 422 222 – mail référent formation à préciser : ou en contactant le DPO (DPO@cote-azur.cci.fr). Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (CNIL).

### **Conditions générales de vente en vigueur au 01/04/2019**

#### **1- Application**

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent de plein droit à la commande des produits, services et prestations de la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine et territoriale Nice Côte d'Azur (CCINCA), dont le siège est établi au 20 boulevard Carabacel, CS 11259, 06005 NICE CEDEX 1 (Établissement Public d'État - N°SIREN : 180 600 017 / T. : 0800 422 222 (appel gratuit depuis un poste fixe) / e-mail : contactCRM@cote-azur.cci.fr). Elles prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de disposition particulière ou de convention spéciale expressément acceptée par la CCINCA et le Client (dénommés ensemble ci-après les « Parties »). Les présentes CGV sont disponibles sur demande auprès du Service concerné et jointes au devis ou au bon de commande et à la facture. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant son achat ou la passation de sa commande. Le fait que la CCINCA ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des clauses contenues aux présentes conditions générales et/ou d'un manquement par l'autre Partie, ne saurait être interprété comme valant renonciation de sa part à se prévaloir ultérieurement desdites conditions.

#### **2- Commande**

L'acceptation par le Client de la proposition de la CCINCA doit se matérialiser par la date et sa signature apposées, notamment, sur le devis, le contrat, le bon de commande ou le bulletin d'inscription dûment renseigné et retourné par tous moyens (courrier, pièce attachée à un courriel / fax, etc.) à la CCINCA. La personne qui signe au nom du Client sera présumée celle habilitée par le Client à signer.

La commande vaut engagement ferme sur la chose et sur le prix et emporte acceptation sans restriction ni réserve des présentes conditions.

#### **3- Modalités d'exécution**

La date et le lieu de délivrance des produits, services et prestations commandés sont convenus au préalable et d'un commun accord avec le Client.

#### **4- Moyens de règlement**

Les produits, services et prestations délivrés par la CCINCA doivent être réglés au comptant en un seul versement au moyen de l'un des modes de règlement suivants :

- chèque bancaire ou postal libellé au nom de la « Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine et territoriale Nice Côte d'Azur », suivi du nom du Service ou de l'Établissement qui délivre le produit ou le service (ex. : Services de la Direction Appui aux Entreprises et Territoires : diagnostic, accompagnement, étude etc.) ;
- virement bancaire ou postal. Pour les virements provenant de l'étranger, le Client est tenu de stipuler « frais à la charge de l'émetteur » (références bancaires CCINCA Service général - BNP Paribas - Côte d'Azur Entreprises : 30004-02816-00010140234-59) ;
- carte bancaire ;
- espèces (euros) dans la limite des montants légaux et selon les modalités qui lui seront précisées.

Le Client désireux d'utiliser les possibilités de règlement ci-dessus est invité à se renseigner.

Les effets de commerce (traites, billet à ordre, lettres de change, ...) ne sont pas acceptés par la CCINCA.

Aucun escompte pour règlement anticipé ne sera accordé.

#### **5- Délais de règlement**

Les factures adressées par la CCINCA sont payables dans le délai de trente (30) jours suivant la date d'émission de la facture, sauf délai de paiement expressément accordé par la CCINCA.

#### **6- Sanctions en cas de retard ou non-paiement, recouvrement des factures**

En cas de retard ou de non-paiement, outre l'application des intérêts au taux légal, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement prévue ci-dessus (5%), au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal, sans qu'un rappel soit nécessaire (Art L. 441- 6 du code de commerce). Les pénalités viendront s'ajouter à la clause pénale et/ou à toute autre somme éventuellement contractuellement prévue.

En outre, un tel retard emportera l'annulation immédiate et irréversible de toutes les réductions ou remises de prix éventuellement consenties au Client, de même que la déchéance du terme et la remise du dossier au Service contentieux de la CCINCA qui procédera au recouvrement d'office de l'intégralité du montant de la créance par tout moyen de droit.

Tous les frais inhérents à la procédure de recouvrement seront mis à la charge pleine et entière du débiteur, en sus de l'indemnité pour frais de recouvrement d'un montant forfaitaire légal de quarante (40) euros, due de plein droit par les professionnels sans formalité.

En cas de paiement partiel, l'imputation des sommes se fera en priorité sur :

- les frais de recouvrement,
- les intérêts de retard,
- le principal.

Les règlements dont le recouvrement est assuré par voie contentieuse seront affectés par priorité aux factures les plus anciennes.

La CCINCA se réserve le droit de prononcer la résolution du contrat de plein droit du fait de l'inexécution de l'obligation de payer dans les délais requis, sans sommation, ni formalité.

La CCINCA se réserve le droit d'opposer l'exception d'inexécution à un Client en cas de manquements à ses obligations contractuelles de paiement sauf à ce qu'il procure à la CCINCA des garanties financières fiables ou un règlement comptant.

#### **7- Responsabilité**

La CCINCA met en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires afin de garantir la validité optimum des services et prestations qu'elle délivre. Elle n'est toutefois tenue qu'à une obligation de moyens.

#### **8- Annulation, Rétractation**

En cas d'application de l'article L. 221-18 du code de la consommation (contrats conclus suite au démarchage à distance avec un particulier consommateur au sens du code de la consommation), le client bénéficie d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires révolus à compter de la signature de la commande (devis accepté, bon de commande signé, contrat signé), dans ce cas les sommes éventuellement versées lui seront remboursées sous réserve de prévenir expressément par écrit la CCINCA dans les délais impartis.

Etant rappelé qu'aux termes des articles L. 221-28 et L. 222-9 du code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas, notamment :

- pour les contrats de fourniture services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;
- et aux contrats exécutés intégralement par les deux parties à la demande expresse du consommateur avant que ce dernier n'exerce son droit de rétractation.

En dehors du cas de rétractation ci-dessus visé, en cas de renonciation, de désistement ou de demande de report à l'initiative du Client avant le début du service/de la prestation les sommes éventuellement versées pourront lui être remboursées totalement ou partiellement sous réserve de prévenir la CCINCA par écrit. A contrario la CCINCA ne saurait supporter les conséquences d'une annulation alors que la prestation a débuté, quel qu'en soit le motif (sauf cas de force majeure telle que définie à l'article 1218 du Code Civil et dûment prouvée). La CCINCA se réserve le droit de facturer jusqu'à 100% du prix à titre de dédit.

Par ailleurs, la CCINCA se réserve le droit de reporter ou d'annuler une prestation si les circonstances l'exigent (ex : nombre minimum d'inscrits à un stage ou une formation insuffisante). Dans ce cas, elle procède au remboursement de la totalité des sommes éventuellement reçues.

#### **9- Inexécution, Résiliation**

En cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une quelconque de ses obligations, les présentes relations contractuelles peuvent être résiliées de plein droit par l'autre Partie après qu'une mise en demeure de cesser l'infraction, qui pourra être adressée au choix par lettre recommandée ou par messagerie électronique avec accusé de réception, ne soit demeurée infructueuse dans le délai imparti ou/ au plus tard quinze (15) jours après sa réception.

La résiliation objet du présent article intervient sans préjudice des actions que la loi ou le contrat permet aux Parties dans de tels cas, notamment des demandes éventuelles de dommages et intérêts.

#### **10- Droits de propriété intellectuelle**

La CCINCA conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur ses documents, ses produits, services et prestations. Toute reproduction, toute rediffusion de tout ou partie des documents ou support est formellement interdite sauf autorisation préalable et expresse de la CCINCA.

## **11- Protection des données à caractère personnel**

Les informations fournies par le Client font l'objet d'un traitement de données dont la finalité est le traitement de sa commande et la gestion de la relation client. La CCINCA (20 bd. Carabacel - CS 11259 - 06005 NICE CEDEX 1, représentée par son Président) est responsable de ce traitement. La non-communication des données par le Client, empêchera la CCINCA de fournir les produits, services et prestations commandés.

Les données concernant le Client sont conservées pendant la durée de traitement de la commande et trois (3) ans après la fin du contrat, de sa dernière commande ou du dernier contact émanant de sa part. En cas d'impayés dans les délais requis, les données peuvent être transmises à toute personne chargée du recouvrement de la/les créance(s) de la CCINCA. Dans le cas où le Client ne remplit pas ses obligations de paiement, ses informations seront conservées tant que la procédure contentieuse sera en cours et que les voies d'exécution ne seront pas épuisées.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée et au règlement européen sur la protection des données (2016/679) du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données, de limitation, d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données post-mortem. L'ensemble de ses droits peut être exercé auprès de la CCINCA à l'adresse postale précitée en indiquant le Service/l'Établissement concerné, par e-mail : [contactCRM@cote-azur.cci.fr](mailto:contactCRM@cote-azur.cci.fr), ou en contactant le DPO ([DPO@cote-azur.cci.fr](mailto:DPO@cote-azur.cci.fr)). Conformément à la réglementation en vigueur, toute demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité du Client portant sa signature. Le Client a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (CNIL).

## **12- Droit applicable et attribution de compétence**

La vente des produits, services et prestations délivrés par la CCINCA est régi par le droit Français. Tout litige y relatif est, de convention expresse entre les Parties, de la compétence exclusive des Tribunaux de Nice, adresse du siège de la CCINCA. Cette disposition est prévue nonobstant pluralité de défenseurs ou appel en garantie et s'applique également en cas de référé.